

Judicaël Petrowiste
***Transit et redistribution : l'organisation des échanges marchands
dans le comté de Foix à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles)***

[A stampa in *Circulation des marchandises et réseaux commerciaux dans les Pyrénées, XIII^e-XIX^e siècles*, Actes du colloque tenu en Andorre en octobre 2003, CNRS-Méridiennes, Toulouse, 2005, t. II, pp. 415-436 © dell'editore – distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"].

Résumé

Le milieu montagnard constitue par excellence un espace d'échanges. Ici sans doute plus que partout ailleurs en milieu rural, le principe même d'autosubsistance reste un idéal illusoire. De nombreux trafics marchands relient donc les hautes terres aux économies du piémont et de la plaine avec lesquelles elles sont complémentaires. Le cas du comté de Foix est à cet égard exemplaire de la coexistence de rapports marchands à courte, moyenne et longue distance dans les Pyrénées à la fin du Moyen Âge. Grâce à leurs assemblées marchandes (foires, marchés, boucheries), de nombreux bourgs y jouent pour les campagnes environnantes à la fois le rôle de débouché commercial et de centre d'approvisionnement. Mais cet actif commerce de redistribution est loin de résumer l'ensemble des échanges marchands dans un territoire profondément intégré aux réseaux mercantiles régionaux, qu'ils intéressent le domaine gascon et languedocien ou bien les relations transpyrénéennes vers le haut pays catalan. C'est en effet en liaison avec ces derniers que l'économie d'échanges du comté se construit à partir du XIII^e siècle, révélant, par-delà l'opposition traditionnelle entre commerce de transit et commerce de redistribution, une réalité marchande complexe, faite d'interrelations multiples. C'est en effet bien d'un véritable système de relations mercantiles dont il faut parler, faisant interférer sur le plan local et régional milieu productif et commerce, avec à terme une constatation : l'importance de la « commercialisation » d'une société montagnarde à la fin du Moyen Âge.

*

Il devient banal de déplorer la désaffection déjà ancienne des médiévistes pour l'histoire économique : un récent bilan des recherches sur le Moyen Âge négligeait ainsi presque totalement ce qui constitua pourtant lors des premières décennies de l'école des *Annales* un des secteurs les plus actifs de la « nouvelle histoire »¹. Face à une histoire sociale conquérante, ce dernier a en effet longtemps semblé incapable de surmonter la crise d'un modèle quantitativiste qui avait soutenu son expansion, mais dont les méthodes posaient d'incontestables problèmes à la restitution du fonctionnement des économies anciennes dans l'ensemble de leurs composantes². Le risque de marginalisation de ce qui doit rester un élément indispensable à la compréhension de la civilisation médiévale imposait une réévaluation des problématiques de recherche. C'est cette dernière qui apparaît à l'œuvre dans de récents travaux, mobilisant sources documentaires et archéologiques autour de nouveaux objets et questionnements³. Dans le domaine des échanges marchands, il semble ainsi nécessaire de remettre en perspective un « grand commerce » qui a jusque là accaparé une bonne partie des historiens au détriment de relations mercantiles locales, il est vrai souvent mal documentées, mais dont les volumes apparaissent prédominants, comme le rappelait déjà en son temps Adam Smith. Dès que les sources le permettent, l'analyse de ces dernières révèle en effet une intense circulation d'hommes et de marchandises au sein de campagnes très éloignées de l'image d'un monde arc-bouté sur l'autosubsistance et fermé aux

¹ J.-C. Schmitt et D. Iogna-Prat, « Une historiographie au milieu du gué », *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 399-424.

² Pour un exemple récent, l'on s'intéressera aux critiques d'A. Guerreau, « Avant le marché, les marchés : en Europe, XIII^e-XVIII^e siècles », *Annales histoire, sciences sociales*, 2001, p. 1129-1175.

³ P. Braunstein, P. Bernardi et M. Arnoux, « Production, travail, consommation », *Les tendances actuelles de l'histoire...*, *op. cit.*, p. 537-554.

échanges que le manque d'études a longtemps contribué à véhiculer⁴. Par ailleurs, si ces distinctions traditionnelles entre « grand » et « petit » commerce, ou entre transit et redistribution apparaissent commodes, il convient toutefois de ne point perdre de vue que les flux qu'ils caractérisent ne sont que les éléments d'un même vaste système de relations mercantiles interdépendantes, dynamisant tout à la fois l'économie des campagnes, des petites villes et des grands centres du trafic régional, voire international. C'est ce qu'une documentation comtale et consulaire non négligeable peut permettre de mettre en valeur pour le comté de Foix, où une active circulation marchande alimentait autant un commerce local de redistribution que des relations d'échanges régionales et transpyréennes structurées notamment par l'ancienne route unissant Toulouse à Barcelone.

Le commerce local de redistribution

Parvenir à satisfaire les besoins du foyer à partir des seuls produits de l'exploitation paysanne était un idéal logique des sociétés rurales d'Ancien Régime. Pourtant, ainsi que le soulignent à l'envie les historiens des campagnes, l'autosuffisance céréalière des familles se heurtait dans la majorité des cas aux capacités productives réelles⁵. La faiblesse des superficies généralement cultivées, et l'extrême variabilité des surplus en grains d'une année sur l'autre imposaient en premier lieu le développement de ressources d'appoint (jardinage, arbres fruitiers, basse-cour, porcs, pêche...), mais surtout un recours permanent aux divers marchés qui permettait soit de compléter directement les approvisionnements (location de terres, prêts alimentaires), soit de trouver le numéraire nécessaire à leur acquisition par la location saisonnière des bras de l'exploitation ou la vente des produits de son élevage, de sa basse-cour et d'un petit artisanat domestique. C'était là également l'occasion d'assurer les rentrées monétaires indispensables au paiement des divers droits fiscaux exigés localement⁶. Ces observations générales rendent parfaitement compte de la situation des communautés rurales d'un comté de Foix qui, faute d'atteindre l'autosuffisance, dépendait à la fin du Moyen Âge des sénéchaussées voisines pour compléter ses approvisionnements alimentaires⁷. Au début du XIV^e siècle, il apparaît ainsi évident à la lecture de sources exceptionnelles que les modestes bergers et paysans pyrénéens de Montailou, bien loin de vivre dans une illusoire situation d'autarcie, ont établi des relations mercantiles régulières avec l'ensemble des territoires voisins, par le biais des places marchandes de Laroque-d'Olmes, Ax, Tarascon, Foix et Pamiers. Ils s'y fournissent en bétail et en tout ce qui est indispensable à leurs activités quotidiennes et qu'ils ne peuvent produire localement (vin, fer, sel...). A l'intérieur même de la communauté, si les échanges peuvent se passer de la monnaie (prêts alimentaires), ils sont toutefois équilibrés en fin de compte par un inévitable recours au marché : après avoir fait crédit

⁴ G. Bois, *La grande dépression médiévale. Le précédent d'une crise systémique*, Paris, PUF, 2000, p. 41.

⁵ C'est là une constante, soulignée encore dernièrement par J.-M. Moriceau comme une caractéristique de longue durée des campagnes (*Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation, XII^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard 2002, p. 34-39).

⁶ M. Aymard, « Autoconsommation et marchés. Chayanov, Labrousse ou Le Roy Ladurie ? », *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, 1983, p. 1392-1410 ; C. Dyer, « Were peasants self sufficient ? English villages and the market, 900-1350 », *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris 1995, p. 653-666.

⁷ Ce qui explique en 1327 l'opposition du comte à la taxation des exportations de vivres et marchandises de la sénéchaussée de Carcassonne, et ses menées auprès du roi pour obtenir, lors de la crise frumentaire de 1425-1426, la levée des interdictions pesant sur le transport dans son comté des grains des sénéchaussées riveraines. Le sénéchal de Toulouse, conscient de cette situation, n'hésita pas en 1399 à interdire tout commerce avec le comté de Foix afin d'obtenir l'hommage d'Archambaut de Grailly (Bibliothèque municipale de Toulouse [désormais Bibl. mun. Toulouse], ms. 638, « Cartulaire des archives de Foix pour l'abbaye de Boulbonne », p. 1, 6, 58 et 77).

pendant plusieurs mois, le cordonnier Arnaud Vital se fait ainsi rembourser en espèces sonnantes à la Pentecôte, lors des ventes de volailles par les villageois sur le proche marché d'Ax⁸. L'ancienneté et l'importance du commerce de redistribution au sein du comté de Foix médiéval ne sauraient donc être mésestimées : depuis le début du XII^e siècle, il semble en effet avoir appuyé de manière particulièrement active l'essor urbain du pays⁹. L'implantation même de certains bourgs sanctionne d'ailleurs la place des relations avec les campagnes environnantes dans l'assise de leur activité commerciale. C'est ainsi qu'au XIII^e siècle, les trois grands marchés du haut comté sont tous installés sur l'Ariège, et couplés à un verrou stratégique qui commande un carrefour de vallées. Situé à l'extrémité de la route du Couserans, Foix contrôle au Pas de la Barre le passage entre bas comté et Sabarthès, tandis que Tarascon constitue la porte des vallées de Vicdessos, de Siguer et de Saurat. Ax, enfin, est le débouché des vallées de Mérens, du Donnezan par Ascou, et du pays d'Aillon. Les ruraux des environs s'y rendent très régulièrement : c'est le cas, on l'a vu, des habitants de Montailou à Ax, mais également de ceux des petites communautés d'Ussat, Quié, Florac et Banat qui ont obtenu l'exemption ou la réduction des droits de mesurage du marché de Tarascon¹⁰. L'équipement commercial du comté de Foix, qui comptait une douzaine de centres de foires et marchés éloignés en général d'une dizaine à une vingtaine de kilomètres (voir notre carte), mettait en effet l'essentiel des populations à moins d'une demie-journée de marche d'un bourg. Dès lors que la précision des leudaires permet de distinguer des marchandises en transit celles vendues sur les foires et marchés locaux, le doute ne subsiste d'ailleurs guère sur leur rôle d'approvisionnement et de débouché des campagnes proches : bestiaux, grains, vins, fer, cuir, huile, sel, poissons, fromages, vaisselle et textile de faible valeur représentent la grande masse des échanges¹¹. Les coutumes des consulats-marchés ne s'y trompent pas, qui exemptent généralement de leude les habitants du ressort rural¹². La fréquence des boucheries dans le comté de Foix médiéval exprime enfin également l'importance de l'activité locale de redistribution à destination des environs immédiats, la conservation délicate de la viande fraîche interdisant des exportations à trop grande distance. Si l'activité d'au moins cinq bouchers à Foix en 1331 pour une population urbaine d'environ 3 000 habitants¹³ peut sembler justifiée, que dire des boucheries de Pamiers, où en 1421-1422 une vingtaine de mazeliers ont écoulé près de 243 tonnes de viande à l'année¹⁴, soit une consommation de plus de quarante kilogrammes pour chacun des 6 000 habitants de la ville environ ! Ces chiffres, non isolés¹⁵, imposent certes de reconsidérer les niveaux de la

⁸ J. Duvernoy (éd.), *Registre d'inquisition de Jacques Fournier, 1318-1325*, Paris 1978, tome II, p. 692, tome III, p. 817, 943 et 1166 ; É. Le Roy Ladurie, *Montailou, village occitan, 1294-1324*, Paris, Gallimard, 1982 (2^e édition), p. 28-30.

⁹ Les paréages de Pamiers (depuis 1111) et Foix (depuis 1168), considérés comme des indices de l'urbanisation du comté, prennent ainsi toujours soin d'organiser le partage des revenus des leudes pesant sur le trafic commercial local (P. Wolff, « Notes sur les origines de la vie urbaine dans l'ancien comté de Foix », *Pays de l'Ariège*, XVI^e congrès de la fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, Foix 1960, p. 103-121).

¹⁰ A. Garrigou, *Études historiques sur l'ancien pays de Foix*, Toulouse 1845, p. 203-204 et 249.

¹¹ C. Le Palenc, P. Dognon, *Lézat, sa coutume, son consulat*, Toulouse 1899, p. 16-18 (leude du marché, 1299) ; C. Barrière-Flavy, *Histoire de la ville et châtelainie de Saverdun*, Toulouse 1890, p. 261-262 (partie du leudaire de 1327 concernant les foires).

¹² C'est là une pratique très courante dans la région (J. Petrowiste, J. Thomas « Des bourgs et des marchés. Approche du réseau des places marchandes en Midi Toulousain du XI^e au XX^e siècle », *Fires, mercats i món rural*, 4^{es} journées sur les systèmes agraires, Lerida, novembre 2002, à paraître), que l'on retrouve par exemple au XIII^e siècle à Mazères (P. Duffaut, *Histoire de Mazères*, Mazères 1988, p. 73) ou à Foix (Bibliothèque nationale de France [désormais BnF], coll. Doat, vol. 96, fol. 19).

¹³ G. de Llobet, *Foix médiéval*, Saint-Girons 1974, p. 211.

¹⁴ F. Baby, *Histoire de Pamiers*, Pamiers 1981, p. 180-181.

¹⁵ Voir notamment P. Wolff, « Les bouchers de Toulouse », *Annales du Midi* 1953, p. 376-378 ; L. Stoff, *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris 1970, p. 169-171 ; R. Favreau, « La boucherie en Poitou à la fin du Moyen Âge », *Bulletin philologique et historique...*, 1968, p. 300-301 ;

consommation carnée médiévale, mais ils illustrent surtout l'importance d'une clientèle rurale qui s'approvisionne régulièrement sur les étals urbains. Or, ainsi qu'en Comminges à la même époque¹⁶, les boucheries sont nombreuses dans le comté de Foix, dans les villes-marchés comme dans des bourgades au commerce local moins structuré (voir notre carte), signalant ainsi la pénétration en profondeur – géographiquement et socialement – du commerce de redistribution. L'essor continu du nombre d'assemblées commerciales indique que cette pénétration est en effet allée croissante du début du XIII^e au milieu du XVI^e siècle. Si certains des principaux marchés existent déjà à la fin du XII^e siècle¹⁷, les décennies suivantes connaissent, ainsi que dans le reste de l'Occident médiéval¹⁸, une accélération des créations. Celles-ci privilégient durablement un modèle traditionnel combinant au marché hebdomadaire une seule foire annuelle : employé au milieu du XIII^e siècle à Ax, Lézat, Saint-Ybars, Mazères et au Mas-d'Azil comme dans le reste du Midi Toulousain, il est encore usité à Vicdessos en 1324¹⁹. Cette pérennité gêna l'introduction du système des deux foires annuelles de printemps et d'automne, qui par le biais des créations royales l'emportait dans les régions voisines depuis le dernier tiers du XIII^e siècle²⁰. L'accroissement continu des échanges imposant toutefois la multiplication des tenues commerciales, deux foires sont signalées au cours du XIV^e siècle à Foix, Pamiers et Tarascon, bientôt rejoints par Ax qui en obtint une seconde en 1391²¹. L'expansion se poursuivit dans le bas comté, où Pamiers se fit octroyer une troisième foire en 1479, puis une quatrième au cours de la première moitié du XVI^e siècle²². Saint-Ybars en possédait également trois avant une nouvelle création en 1562, comme Le Carla et Daumazan à la fin du XVI^e siècle²³. Cette tendance générale ne doit cependant point occulter des disparités internes au comté : à cette époque, Foix, Tarascon et Ax ne comptent

et encore récemment T. Argant, « L'approvisionnement en viande de boucherie de la ville de Lyon à l'époque moderne », *Histoire urbaine* n° 7, juin 2003, p. 212 (consommation pour 1543-1544).

¹⁶ J. Petrowiste, « Chartes de coutumes et commerce local : le cas commingeois », *Revue de Comminges*, à paraître.

¹⁷ Comme dans les cas déjà vus de Foix et Pamiers, des leudes sont ainsi mentionnées à la charnière des XII^e et XIII^e siècles à Saverdun et Ax (R. Limouzin-Lamothe, *La commune de Toulouse et les sources de son histoire*, Toulouse 1932, p. 367 et 381).

¹⁸ Voir notamment R. Britnell, « The Proliferation of Markets in England, 1200-1349 », *Economic History Review*, 1981, p. 209-221 ; P. Martinez-Sopena, « Foires et marchés ruraux dans les pays de la Couronne de Castille et Léon du X^e au XIII^e siècle », *Foires et marchés dans les campagnes de l'Europe médiévale et moderne*, XIV^{es} journées internationales d'histoire de Flaran, Toulouse, 1996, p. 58-61 ; M. Pauly, « Foires luxembourgeoises et lorraines avant 1600 », *Europäische Messen und Märktesysteme in Mittelalter und Neuzeit*, Cologne 1996, p. 116 ; J. Petrowiste, *Foires et marchés en Aunis-Saintonge au Moyen Âge (vers 1000-vers 1550)*, mémoire de maîtrise sous la direction de B. Cursente, Université Toulouse II-Le Mirail, 1999, p. 68-71.

¹⁹ F. Pasquier (éd.), *Coutumes de la ville d'Ax*, Foix 1888, p. 19 (1241) ; P. Ourliac, A.-M. Magnou (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, t. I, Paris 1987, p. 655 (Lézat, 1241) et 662 (Saint-Ybars, 1242) ; D. Cau-Durban, *Abbaye du Mas-d'Azil, monographie et cartulaire*, Foix 1896, p. 110 (1246) ; BnF, coll. Doat, vol. 84, fol. 273 v° (Mazères, 1253) ; Archives départementales de l'Ariège [désormais Arch. dép. Ariège], E 95, fol. 33 v° (Vicdessos).

²⁰ J. Petrowiste, « Chartes de coutumes et commerce local... », *op. cit.*

²¹ Arch. dép. Ariège, 1 EDt, AA 3, leudaire de Foix de 1290 (foire de la Pentecôte) et J. Duvernoy (éd.), *Registre d'inquisition...*, *op. cit.*, t. III, p. 1227 (foire de la saint Géraud, 1309) ; Arch. dép. Ariège, 135 EDt, HH 4 (Tarascon) ; J. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, Toulouse 1882, p. 197 ; F. Pasquier (éd.), *Coutumes de la ville d'Ax...*, *op. cit.*, p. 19.

²² J. de Lahondès, *Annales...*, *op. cit.*, p. 317 ; F. Baby, *Histoire de Pamiers*, *op. cit.*, p. 180.

²³ Arch. dép. Ariège, 139 EDt, HH 3 (Saint-Ybars), E 4, fol. 4 v° (Le Carla, confirmation de 1612), et 253 EDt, HH 1 (Daumazan).

toujours que deux foires et un marché²⁴. Le Sabarthès subit en effet directement à partir du milieu du XV^e siècle le ralentissement des activités liées au fer et les contrecoups des crises démographiques et politiques contemporaines²⁵, sans parvenir à profiter commercialement du renouveau de sa sidérurgie au cours de la première moitié du XVI^e siècle²⁶. En dépit de leur vocation fondamentalement locale, les centres de redistribution ne peuvent donc être analysés sans prendre en compte les transits marchands régionaux dont ils constituent des points d'appui et qui déterminent en partie l'activité générale, *a fortiori* dans notre comté de Foix marqué par une intense circulation mercantile, impliquant à la fois le *citra* et l'*ultra portus* des contemporains²⁷, c'est-à-dire le domaine gasco-languedocien et les liaisons transpyrénéennes.

Les transits marchands « *citra portus* »

L'existence au sein du comté de Foix de terroirs contrastés aux économies complémentaires y favorisait la circulation mercantile. Les relations marchandes étaient étroites entre plaines céréalières du bas comté et montagnes du Sabarthès. Ces flux transitaient par les villes du piémont qui développèrent à partir de la laine et du fer du haut pays d'importantes activités de transformation²⁸. De même que les paysans de Montailou, on l'a dit, se fournissaient en vin auprès du grand marché de Pamiers²⁹, Ax semble avoir eu très tôt besoin de compenser la faiblesse de sa production de blé par des importations venues de terroirs plus favorisés³⁰. En retour, les fromages du Sabarthès étaient conduits à Pamiers³¹. Ces échanges furent encore renforcés à partir du XIII^e siècle avec l'accélération de la « commercialisation » des sociétés locales, marquant un recours croissant aux marchés³². L'abbaye de Boulbonne, comme les autres établissements cisterciens de la région³³, s'oriente ainsi dès la seconde moitié du XII^e siècle vers un élevage à visée spéculative, voué à lui fournir d'importants surplus négociables sur les places marchandes du comté : vers 1233, elle possède dans sa grange d'Ampouillac pas moins de 1 400 moutons³⁴, dont la laine semble destinée aux centres drapiers du comté³⁵. Elle suscite alors d'intenses transhumances

²⁴ Ce n'est qu'en 1623 que Foix obtient d'autres foires (Arch. dép. Ariège, 1 EDt, AA 3), la situation restant inchangée en 1672 pour Tarascon et Ax (Arch. dép. Ariège, E 4, fol. 181 ; F. Pasquier (éd.), *Coutumes de la ville d'Ax*, *op. cit.*, p. 44).

²⁵ C. Verna, *Le temps des moulins. Fer, technique et société dans les Pyrénées centrales (XIII^e-XVI^e siècles)*, Paris, publications de la Sorbonne, 2001, p. 308-316.

²⁶ C. Pailhès, *D'or et de sang. Le XVI^e siècle ariégeois*, Foix 1992, p. 64.

²⁷ É. Le Roy Ladurie, *Montailou...*, *op. cit.*, p. 434.

²⁸ Foix et Pamiers sont dès le XIII^e siècle d'actifs centres de production textile (F. Baby, *Histoire de Pamiers*, *op. cit.*, p. 92, 157-158, 178-179 ; G. de Llobet, *Foix médiéval*, *op. cit.*, p. 83-84 et 143), tandis que la Bastide-de-Sérou et Foix comptaient parmi leurs habitants de très nombreux forgerons (C. Verna, *Le temps des moulins...*, *op. cit.*, p. 285-287 ; G. de Llobet, *Foix médiéval*, *op. cit.*, p. 84 et 211).

²⁹ Sur l'importance de ce dernier, voir É. Ferran, « La navigation sur l'Ariège et le commerce des vins à Pamiers aux XIII^e et XIV^e siècles », *Annuaire de l'Ariège*, 1910, p. 439-448.

³⁰ Ce qui justifia la suppression par le comte du droit de coupe qu'il levait sur les grains étrangers vendus en ville (F. Pasquier (éd.), *Coutumes de la ville d'Ax*, *op. cit.*, p. 24).

³¹ J. Duvernoy (éd.), *Registre d'inquisition...*, *op. cit.*, t. III, p. 1181.

³² Remarquable analyse de ce phénomène dans R.-H. Britnell, *The Commercialisation of English Society, 1000-1500*, Cambridge 1993.

³³ B. Barrière, « L'économie cistercienne du sud-ouest de la France », *L'économie cistercienne*, III^{es} journées internationales d'histoire de Flaran, Auch 1983, p. 75-99 ; M. Mousnier, *L'abbaye de Grandselve et sa place dans la société et l'économie méridionales, XII^e-début XIV^e siècle*, thèse dactylographiée, Université Toulouse II-Le Mirail, 1982, p. 207-210.

³⁴ BnF, coll. Doat, vol. 84, fol. 79-81.

³⁵ L'abbaye s'est en effet établie depuis au moins 1188 à Pamiers (BnF, coll. Doat, vol. 83, fol. 204-205), qui par la demande de ses ateliers constitue au début du XV^e siècle un débouché assuré pour les laines locales (F. Baby, *Histoire de Pamiers*, *op. cit.*, p. 178).

entre la plaine ariégeoise et les estives du haut Sabarthès dont elle s'est dotée dès le milieu du XII^e siècle par achat ou donation³⁶. Un approvisionnement important et régulier en sel était indispensable à l'entretien de tels troupeaux qui, ne pouvant dépendre uniquement des salines dont l'abbaye disposait en Bas-Languedoc, était apparemment complété par le marché du salin de Carcassonne d'où Boulbonne pouvait faire venir librement trente charretées de sel par an³⁷. Son intégration dans les réseaux mercantiles du comté se traduit également, dès 1198, par l'exemption de toute leude sur le vin, les grains et le fer qu'elle faisait passer par le pont de Foix³⁸. L'on peut voir résumés là certains des échanges les plus courants au sein du comté. Vin et blés sont vendus en Sabarthès, d'où provient en retour un fer certainement issu de l'entrepôt tarasconnais où l'abbaye possède depuis 1191 l'ancienne maison de Grandselve³⁹ et dont la foire de la saint Michel de septembre était peut-être aussi l'occasion de vendre une partie du bétail descendu des estives voisines⁴⁰. Omniprésentes, les relations mercantiles à l'échelle du comté sont donc en étroite connexion avec des structures commerciales plus proprement locales, mais également avec les grands flux du transit régional.

La cartographie des centres péagers du comté, complétant celle des places de foires et marchés où une leude est prélevée sur le transit marchand, permet de repérer les grands axes de communication reliant notre espace à ses voisins par les principaux cols et vallées (voir notre carte). Si le contenu de leurs flux est relativement bien connu, grâce aux nombreux leudaires conservés dans la région⁴¹, l'établissement d'un catalogue comparé de ces produits ne peut en dépit de son intérêt être envisagé dans l'espace de ce court article. Quelques exemples suffiront cependant à signaler l'importance du système régional de relations marchandes mis en place. Le mieux connu est sans doute celui du fer du Vicdessos. À partir du milieu du XIV^e siècle, dès que les limitations opposées par la communauté à son exportation se relâchent sous la pression du comte de Foix, il est possible de suivre pendant un siècle les flux que son commerce génère en dépit des vicissitudes de la conjoncture. Au sein du comté, il transite notamment par les places de Tarascon et de Foix⁴², d'où il part vers le Pays d'Olmes et Limoux, et au-delà le Minervois et Narbonne⁴³. Si une partie de la production passe également à l'ouest en Couserans et Comminges par la Bastide-de-Sérou, l'essentiel de celle-ci semble bien prendre à partir de la fin du XIV^e siècle la route de

³⁶ Nombreux actes concernant ces pâturages dans BnF, coll. Doat, vol. 83 ; voir aussi V. Maciotta, *L'abbaye de Boulbonne et son domaine foncier du milieu du XII^e au milieu du XIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse II-Le Mirail, 1988. En 1313, 2 000 bêtes sont envoyées en Vicdessos (BnF, coll. Doat, vol. 85, fol. 323-324).

³⁷ C. Pailhès, *L'Ariège des comtes et des cathares*, Foix 1992, p. 248.

³⁸ *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, t. XIII, Paris 1874, p. 232.

³⁹ BnF, coll. Doat, vol. 83, fol. 212-214. Sur l'intérêt de Boulbonne pour le fer du Sabarthès, voir C. Verna, *Le temps des moulines...*, *op. cit.*, p. 33-35.

⁴⁰ On sait en effet que cette assemblée commerciale suscitait au XIII^e siècle un important négoce de bestiaux (J. Duvernoy (éd.), *Registre d'inquisition...*, *op. cit.*, t. II, p. 595).

⁴¹ Signalons les leudaires de la Bastide-de-Sérou (BnF, coll. Doat, vol. 95, fol. 202-214 v^o, 1252), Foix (Arch. dép. Ariège, 1 EDt, AA 3, 1290), Lézat (C. Le Palenc, P. Dognon, *Lézat...*, *op. cit.*, p. 16-18, 1299), Saverdun (C. Barrière-Flavy, *Histoire de la ville et châtelainie de Saverdun*, *op. cit.*, p. 256-262), Pamiers (Archives nationales, H⁴ 3072, 1340), Montfa (Arch. dép. Ariège, 8 J 46, 1446), Donnezan (Arch. dép. Ariège, 8 J 47, 1450), et celui d'Ax (Arch. dép. Ariège, 1 C 156, 1452). Leurs renseignements peuvent être complétés par le recours à ceux des places voisines de Mirepoix (F. Pasquier (éd.), *Le cartulaire de Mirepoix*, Toulouse 1921, t. II, p. 7-10, 219-236) et Toulouse (P. Wolff, « Un leudaire de Toulouse », *Annales du Midi*, 1956, p. 285-302), en étroites relations avec le comté.

⁴² Le cas de Foix a été évoqué : c'est ici que le fer était marqué et ouvré, comme le rappellent un acte de 1425 (BnF, coll. Doat, vol. 96, fol. 185-191 r^o) et des témoins contemporains (C. Verna, *Le temps des moulines...*, *op. cit.*, p. 214) ; Tarascon, où les habitants du Vicdessos étaient exemptés de péage depuis la fin du XIII^e siècle, apparaît également dans les années 1380 comme un important centre de concentration du fer destiné à l'exportation (C. Verna, *Le temps des moulines...*, *op. cit.*, p. 202 et 214).

⁴³ C. Verna, *Le temps des moulines...*, *op. cit.*, p. 212, 220-221 et 309.

Toulouse dont les marchands, dominant le marché de notre comté, redistribuent le fer aux pays de Gascogne, d'Albigeois et de Rouergue⁴⁴. Ces transits, loin d'être à sens unique, étaient l'occasion d'intégrer un peu plus le comté de Foix dans le système mercantile régional. Les mines et les forges étaient en effet très dépendantes d'un important approvisionnement en bois que la déforestation menaçait localement. C'est donc certainement au Vicdessos que les habitants de Miglos destinaient le bois pour lequel ils obtinrent en 1312 une exemption de leude⁴⁵. Pour sa part, Gaston Phébus arracha dans les années 1340 l'accord des habitants de la vallée à l'exportation de leur minerai en Couserans contre la fourniture de bois par la vicomté⁴⁶. La vente de ce produit, principale richesse d'un comté dont on a souligné l'incapacité à s'autosuffire, couvrait ainsi d'indispensables approvisionnements : contre le fer, les Toulousains faisaient passer du blé dans le comté par les voies de la Lèze et de l'Ariège⁴⁷. Les mêmes dynamiques sont à l'œuvre dans le domaine de la draperie, active dans notre territoire depuis au moins le début du XIII^e siècle⁴⁸. Son commerce semble alimenter en premier lieu l'activité de nombreux bourgs, comme Ax qui sert de centre d'approvisionnement en laines et draps pour les habitants du Pays de Sault voisin (Belcaire, Roquefeuil, Espezel, Rodome)⁴⁹. Au-delà, les productions des trois principaux centres drapiers du comté, Foix, Pamiers et Mazères⁵⁰, se retrouvent à la fin du Moyen Âge jusque sur les étals des grandes foires du Bas-Languedoc⁵¹ où les consuls louent à l'année des loges à l'usage de leurs compatriotes⁵². Une partie de la production part également vers l'incontournable débouché toulousain dont les négociants, qui laissent une fois encore peu de place aux acteurs locaux, semblent dominer le marché drapier du comté⁵³. Dans ce secteur aussi, les besoins productifs imposaient des approvisionnements conséquents en laine filée et non filée, plantes tinctoriales (garance, pastel, rodoule) et mordants (alun) dont la circulation est révélée par exemple par les leudaires de la Bastide-de-Sérou, Foix et Saverdun⁵⁴. Or les importations lainières qui, notamment depuis l'Aragon, étaient destinées à pallier au XV^e siècle une production locale insuffisante,

⁴⁴ *Ibid.*, p. 217 et 241-244.

⁴⁵ C. Barrière-Flavy, *La baronnie de Miglos, étude historique sur une seigneurie du haut comté de Foix*, Toulouse 1894, p. 177-179.

⁴⁶ C. Verna, *Le temps des moulines...*, *op. cit.*, p. 125-128 et 180-181.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 215 et 218 ; G. de Llobet, *Foix médiéval*, *op. cit.*, p.150. Cette importance essentielle du fer pour les ressources de son État était par ailleurs au XV^e siècle le principal argument du comte de Foix pour justifier la taxation des marchands toulousains fréquentant le comté.

⁴⁸ C'est ce qu'indiquent les chartes de coutumes de Tarascon (1216) et Pamiers (1228) lorsqu'elles limitent les ventes de détail des drapiers étrangers dans le bourg afin vraisemblablement de protéger la production locale (*Histoire générale de Languedoc*, t. VIII, Toulouse 1879, col. 689 et 872), selon une pratique courante à l'époque (J. Petrowiste, « Chartes de coutumes et commerce local... », *op. cit.*).

⁴⁹ Arch. dép. Ariège, E 254, *liber notularium* du notaire Hélias de Marsac (1468).

⁵⁰ P. Wolff, « Esquisse d'une histoire de la draperie en Languedoc du XII^e au début du XVII^e siècle », *Produzione, commercio e consumo dei panni di lana*, II^e semaine d'étude de l'Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini, Florence 1976, p. 451.

⁵¹ J. Combes, « Les foires en Languedoc au Moyen Âge », *Annales, économies, sociétés, civilisation*, 1958, p. 253 ; H. Caldéran-Giacchetti, « L'exportation de la draperie languedocienne dans les pays méditerranéens d'après les archives Datini (1380-1410) », *Annales du Midi*, 1962, p. 143-144 et 147 ; M. Gouron, « Achats en foires d'un marchand drapier d'Anduze », *Congrès régional des fédérations historiques de Languedoc*, Carcassonne 1952, p. 70.

⁵² C'est le cas pour Foix à Pézenas et Montagnac, jusqu'à la progressive disparition de la fréquentation de ces assemblées par les marchands de la ville, à partir des années 1480 (G. de Llobet, *Foix médiéval*, *op. cit.*, p. 149).

⁵³ P. Wolff, *Commerces et marchands de Toulouse*, Paris, Plon, p. 256, 266.

⁵⁴ Le lancement en 1293 par le comte de l'exploitation d'une mine d'alun (Bibl. mun. Toulouse, ms. 638, p. 159) rejoint à cet égard le souci de tirer parti de la demande de l'industrie drapière locale, mais également régionale, le marché toulousain important au même moment ce produit de Castille (P. Wolff, *Commerces...*, *op. cit.*, p. 14).

provenaient comme pour l'ensemble du haut Languedoc de Toulouse⁵⁵. Paradoxe géographique qui témoigne assez de l'intégration économique entre le comté de Foix et la grande ville voisine. Il n'est d'ailleurs pas jusqu'aux infrastructures les plus caractéristiques du commerce de redistribution qui ne dépendent elles-mêmes des marchés régionaux. Pour soutenir l'importante activité de sa boucherie, Pamiers devait ainsi au début du XV^e siècle se fournir en bestiaux dans l'ensemble du comté et des territoires voisins (Couserans, seigneurie de Mirepoix, Lauragais, Lomagne, Toulousain) voire, en période de pénurie, jusqu'à Espalion, en Rouergue⁵⁶ ! Cette importance économique et sociale des transits marchands, qu'ils soient internes au comté ou régionaux, explique le soin des communautés locales de s'assurer pour ce réseau d'échanges le même accès privilégié qu'elles avaient le plus souvent obtenu sur leur marché local.

Ceci vaut d'abord pour les places commerciales les plus proches : le Carla et Saint-Ybars se font ainsi exempter par leurs coutumes du paiement de toute leude ou péage à Pamiers. En Sabarthès, dont on a vu les approvisionnements dépendre des transits par le bas comté, Ax et Tarascon le furent pour la partie abbatiale du péage du pont de Foix⁵⁷. L'idéal pour une communauté était évidemment d'obtenir pour ses habitants semblable franchise dans l'ensemble du comté. De fait, un grand nombre y parvinrent, plus ou moins précocement⁵⁸. Exception significative, les habitants du Vicdessos ne purent en 1356 bénéficier de ce privilège qu'à la réserve qu'il ne s'appliquât point au minerai qu'ils exportaient, dont la leude se révélait très rentable⁵⁹. Ces concessions ne profitaient toutefois pas uniquement aux sujets du comte : les inévitables Toulousains, dès 1203-1205, commencent ainsi par faire limiter les prélèvements opérés dans la vallée de l'Ariège sur leurs transits commerciaux, avant d'obtenir finalement de Roger-Bernard l'exemption de tout péage sur ses terres (1222)⁶⁰. Leur opiniâtreté à défendre ce précieux privilège fut dès lors à la mesure de la place qu'ils s'étaient faite dans l'économie d'échanges du comté de Foix⁶¹. Cette pugnacité était apparemment suffisamment redoutée au milieu du XV^e siècle pour que les consuls

⁵⁵ Archives municipales de Toulouse, AA 11, 2, témoignages de Barthélémy Rosaud, de Jacques du Solier et de Pons Massip sur la fourniture de laines aux foires de Mazères et Pamiers (1411) ; P. Wolff, *Commerces...*, *op. cit.*, p. 246, note 84 (1422).

⁵⁶ Archives municipales de Pamiers, BB 1, fol. 31 v^o ; F. Baby, *Histoire de Pamiers*, *op. cit.*, p. 157, 142-143.

⁵⁷ Bibl. mun. Toulouse, ms. 638, p. 149 (le Carla, 1204) ; P. Ourliac, A.-M. Magnou (éd.), *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 662 (Saint-Ybars, 1242) ; A. Garrigou, *Études historiques...*, *op. cit.*, p. 267 (Tarascon, 1364) et 278-279 (Ax, 1386).

⁵⁸ Pamiers en 1232, bien qu'elle n'en profita qu'à partir de 1303 (C. Pailhès, *L'Ariège des comtes...*, *op. cit.*, p. 218), le Carla en 1240 (Arch. dép. Ariège, E 4, fol. 3 v^o), Saint-Ybars en 1242 (*supra*, note 57), Loubens en 1258 (A. Garrigou, *Études historiques...*, *op. cit.*, p. 211), Foix en 1270 (Arch. dép. Ariège, 1 EDt, AA 3), Tarascon en 1286 et 1332 (A. Garrigou, *Études historiques...*, *op. cit.*, p. 199 et 246), Ax en 1358 (*ibid.*, p. 264), la Bastide-de-Sérou en 1398 (Arch. dép. Ariège, E 4, fol. 120 v^o), Lézat, Saverdun et Mazères avant le milieu du XV^e siècle (G. de Llobet, *Foix médiéval*, *op. cit.*, p. 151). Des localités manquent toutefois à l'appel : en 1672, Camarade et Varilhes jouissaient aussi de ce privilège, en vertu sans doute d'une concession médiévale perdue (Arch. dép. Ariège, E 4, fol. 100 v^o et 126).

⁵⁹ H. Rouzaud, *La mine de Rancié depuis le Moyen Âge jusqu'à la Révolution*, Toulouse 1908, p. 131-135. En 1332, les revenus de celle-ci suffisaient en effet à couvrir une rente de cent livres d'or (Arch. dép. Ariège, 1 C 163, p. 18).

⁶⁰ R. Limouzin-Lamothe, *La commune de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 381 (Saverdun), 367 (Pamiers, Ax et Mérens), 422-423 (comté).

⁶¹ La liste des procès soutenus à ce sujet par les capitouls contre les autorités du comté est en effet impressionnante : premières difficultés en 1274 (Arch. mun. Toulouse, II 62), conflits entre 1280 et 1294 (*ibid.*, II 31, 61, 63 et 77), en 1337 (*ibid.*, II 15 et 36), entre 1342 et 1344 (*ibid.*, II 61), nouveau grand procès entre 1404 et 1413 (*ibid.*, II 79 et 81, FF 22 et 24-26 ; bibl. mun. Toulouse, ms 638, p. 4, 59-60, et 296), conflit avec le bayle de Calmont en 1448 (*ibid.*, FF 27), et nouvelles difficultés en 1487 (*ibid.*, II 37)... Ces pièces fournissent une remarquable mine de renseignements pour l'histoire des relations mercantiles entre Toulouse et le pays de Foix.

et l'abbé de Foix, après avoir caressé l'idée de financer la reconstruction de leur pont par un péage temporaire dont ils avaient déjà établi le tarif, jettent finalement l'éponge car « *se dobtan (...) que els revelhen lo gos qui drom* »⁶² ! L'éventualité d'un procès ruineux et le fait que les principales communautés du comté étaient, tout comme Toulouse, exemptées, augurait en effet bien mal de la rentabilité du projet. La dépendance envers les négociants toulousains semble alors bien pesante pour une économie locale dont le ralentissement est aggravé par la panne des anciennes relations avec l'*ultra portus*...

« *Ultra portus* » : les relations transpyréneennes

S'ils ne constituaient pas une barrière à la vie de relations, les Pyrénées représentaient néanmoins une contrainte topographique majeure, qui imposait la concentration des transits marchands sur un certain nombre de passages transversaux. À cet égard la route la plus anciennement documentée, sinon la plus fréquentée, est celle qui, remontant la vallée de l'Ariège par Ax, Mérens et l'Hospitalet, rejoignait Puycerda et la Catalogne par le Puymorens. Dès le milieu du XI^e siècle, les transits qui empruntent cette « *via mercadal* » semblent suffisamment importants pour que leur contrôle suscite une véritable guerre entre le comte de Cerdagne et son vassal Bernard Seniofred : faute d'avoir pu s'emparer du péage d'Yrivals, sur le versant sud du col, ce dernier instaure finalement à Mérens un prélèvement concurrent qui finit par l'emporter sur son rival⁶³. En 1205, la croissance du transit transpyréneen par le Puymorens se lit à travers l'augmentation, depuis les trente dernières années, des montants exigés au passage des péages riverains. Les Toulousains sont assez impliqués dans ces flux pour qu'ils s'efforcent d'imposer la limitation des droits de leude à des sommes relativement modiques, trois oboles à Ax et deux deniers « *pro tota rota* » à Mérens⁶⁴. Plus largement, c'est d'ailleurs sur l'ensemble de la route d'Espagne, des portes de Toulouse jusqu'aux cols pyrénéens, qu'ils cherchent à obtenir un accès privilégié pour leurs marchands⁶⁵, finalement consacré par l'exemption générale accordée par Roger-Bernard à l'exemple des comtes de Toulouse et de Comminges (1222)⁶⁶. L'activité de la circulation sur le col du Puymorens ne se dément pas par la suite et alimente les recettes d'une leude comtale levée au début du XIV^e siècle sur le pont de Serda, qui enjambe la limite entre haut pays de Mérens et Cerdagne⁶⁷. Il est bientôt réuni au droit de rève et gabelle du Pas d'Ax qui, à la sortie de cette ville, pèse sur tout le trafic transitant par les cols situés en amont, que l'on se destine vers la Cerdagne ou vers l'Andorre. Les quelques chiffres que l'on peut glaner témoignent de rentrées appréciables, et ce en dépit des nombreuses communautés qui, on l'a vu, sont exemptées de tout péage dans le comté : en 1330, les recettes du Pas d'Ax sont ainsi affermées pour 400 livres, tandis qu'en 1456, alors même que le haut pays de Foix s'enfonce dans la crise, son revenu permet encore au comte de le mettre en gage pour couvrir une dette considérable de 2 000 écus d'or⁶⁸. Si l'importance de cette

⁶² G. de Llobet, *Foix médiéval*, *op. cit.*, p. 150-151.

⁶³ P. Bonnassie, *La Catalogne du milieu du X^e à la fin du XI^e siècle*, Toulouse 1976, t. II, p. 619-624. La ruine du péage d'Yrivals suggère alors la prédominance de flux de sens nord-sud dans le transit du Puymorens.

⁶⁴ R. Limouzin-Lamothe, *La commune de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 367. Le passage de la Haute Ariège est en effet nécessaire pour leurs trafics avec la Catalogne, signalés depuis le XII^e siècle (J. Lladonosa Pujol, « Marchands toulousains à Lérida aux XII^e et XIII^e siècles », *Annales du Midi*, 1958, p. 223-230).

⁶⁵ Aux interventions déjà signalées à Saverdun et Pamiers (cf *supra*, note 60), il faut en effet ajouter Muret et Auterive. Elles s'intègrent dans une politique qui s'étend à tout le Midi Toulousain, dans laquelle les intérêts commerciaux, évidents, se mêlent à des motivations plus complexes (J. Petrowiste, « Le consul, le comte et le marchand : commerce et politique en Toulousain au tournant du XIII^e siècle », *Annales du Midi*, à paraître).

⁶⁶ R. Limouzin-Lamothe, *La commune de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 411-412 (Toulouse), 412-413 (Comminges), 422-423 (Foix).

⁶⁷ BnF, coll. Doat, vol. 164, fol. 81 v^o.

⁶⁸ Bibl. mun. Toulouse, ms. 638, p. 120 et 172.

grande voie de transit est donc incontestable, elle ne saurait pour autant occulter le rôle des nombreux points de passage du haut Sabarthès qui, de vallée à vallée, assument une part non négligeable des relations transpyréennes.

Ces derniers sont bien documentés pour la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle. Les sources de l'Inquisition font ainsi état, dès le retour des beaux jours, de fréquentes pérégrinations par un grand nombre de ports du Sabarthès qui garantissent à travers la ligne de crête d'indispensables liaisons entre vallées voisines, tout en fournissant des estives appréciées par les bergers et leurs troupeaux⁶⁹. Occupant une place de choix dans le quotidien d'une partie des habitants et dans leurs représentations du milieu montagnard, les principaux de ces ports constituent les repères topographiques exclusifs des limites méridionales du comté. À celui de la *Faga*, en Donnezan, succèdent ainsi le Puymaurens, puis les ports de Fontargente et de Balemir, « *que partissen Andorra e lo comtat de Foix* », et enfin celui de Bouet, « *que parteys lo comtat de Foix am la terre del comte de Pailhas* »⁷⁰. Le port, à la fois donc espace de liaison et de séparation entre le domaine de Foix et les contrées qui s'étendent au sud, représente évidemment pour le comte un point d'appui majeur dans le contrôle de son territoire. Stratégiquement, le soin apporté à la défense de la haute vallée du Vicdessos et au passage de Bouet est ainsi très lié à la nécessité de relier le Sabarthès à la vicomté de Castelbon⁷¹, le franchissement des ports jouant sans conteste dès la fin du XII^e siècle un rôle important dans les fréquentes expéditions militaires à destination des possessions catalanes des comtes de Foix⁷². Cette emprise vaut aussi pour la taxation des transits transpyréens sur les passages les plus régulièrement empruntés : au début du XV^e siècle des maîtres des ports sont ainsi signalés sur la grande voie de la haute Ariège (Pas d'Ax), mais également à Vicdessos d'où, par le port de Bouet, les trafics gagnent le Valferrer⁷³. À ces centres comtaux de prélèvement du droit de rève ou gabelle, l'inventaire de Miquel du Bernis ajoute en 1445 le Pas de Siguer⁷⁴, malgré le déclin de son transit à destination d'Andorre faute d'un accès muletier aisé (« *car es mal port cum pauca gens que ne passen* »)⁷⁵. Le contrôle fiscal du comte sur ses ports se heurte cependant régulièrement aux droits coutumiers des communautés, attachés notamment à certains points de passage : c'est en vain qu'en 1470 le garde du port de Fontargente s'efforça d'obtenir des Andorrans qu'ils acquittent la rève des marchandises qu'ils avaient l'habitude d'y faire circuler afin de contourner le péage du Pas d'Ax. La « *possessio et costuma antigues de passar et no pagar lo dit dreyt* » appuyait en effet leur bon droit, reconnu par le comte⁷⁶. Avec le développement de la fiscalité d'un État qui prend peu à peu conscience de ses

⁶⁹ J. Duvernoy (éd.), *Registre d'inquisition...*, *op. cit.*, t. III, p. 782, 812-814, 840-841, 951, 954, 967-968, 993... L'identification de ces ports n'est hélas pas toujours possible.

⁷⁰ BnF, coll. Doat, vol. 164, fol. 141 v^o-143 (1272). Ce sont d'ailleurs encore les cols (de Lers, de Saurat et de Port) qui dans ce document servent à l'ouest de marqueurs des limites entre Couserans et comté de Foix.

⁷¹ A. Cazenave, « Les cathares en Catalogne et Sabarthès », *Bulletin philologique et historique...*, 1969, t. I, p. 398.

⁷² Aperçu de ces interventions dans C. Pailhès, *Du Carlit au Crabère. Terres et hommes de frontière*, Foix 2000, p. 95-103 et 108-115 ; voir également C. Baudon de Mony, *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne*, Paris 1896.

⁷³ Bibl. mun. Toulouse, ms. 638, p. 56-57 et 246. Ces droits prélevés sur les marchandises sortant du Vicdessos à destination du versant méridional des Pyrénées sont régulièrement mentionnés à partir de la fin du XIII^e siècle (H. Rouzaud, *La mine de Rancié...*, *op. cit.*, p. 118-127 ; C. Verna, *Le temps des moulines...*, *op. cit.*, p. 218).

⁷⁴ Arch. dép. Ariège, E 1, n^o 13, fol. 8-8 v^o (Pas d'Ax), 24 (Pas de Siguer), et 27 (port de Bouet).

⁷⁵ Il restait toutefois fréquenté au XVIII^e siècle, bien que toujours « très mauvais, surtout du côté français où il n'y a que des rochers dans lesquels on a taillé des escaliers » (C. Pailhès, *Du Carlit au Crabère...*, *op. cit.*, p. 17).

⁷⁶ F. Valls Taberner, *Privilegis i ordinacions de les valls pirinenques*, t. III, Andorre, Barcelone 1920, p. 542-544 ; S. Vela-Palomares, *Diplomatari de la vall d'Andorra, segle XV*, Andorre 2002, p. 353-355. Gaston IV avait en effet déjà confirmé en 1468 le droit des Andorrans de bénéficier de l'exemption

frontières et de l'importance que peut revêtir leur contrôle⁷⁷, la contestation se cristallise également autour du prélèvement de la traite foraine. Dès 1292 et 1293, des officiers royaux tentent ainsi de s'opposer aux exportations de laine et de fer par les ports de haute Ariège⁷⁸, appliquant les prescriptions capétiennes qui, depuis 1277, visent à prohiber officiellement la sortie du royaume de diverses denrées et matières premières, quitte ensuite à monnayer des autorisations. Les efforts de l'administration royale pour concurrencer ou remplacer la traditionnelle rève comtale par une traite foraine impliquant son contrôle de la circulation par les ports ne se relâchent plus par la suite⁷⁹. La résistance du comte pour assurer l'exemption de ses domaines fut toutefois efficace, et en 1524, François I^{er} reconnaissait encore que le pays de Foix n'était pas astreint à la traite, laissant à son maître le soin de prélever ses propres droits sur le transit frontalier⁸⁰. Ce sont d'ailleurs les documents relatifs à ces derniers qui rendent le mieux compte de l'implantation locale progressive du concept de frontière. En 1304, le comte de Foix affirme ainsi être en droit de lever la leude sur le passage du Puymorens jusque sur le milieu du pont de Serda, qui marque l'entrée dans la *juridiction* d'Aragon. Au milieu du XV^e siècle, si le principe du prélèvement comtal reste intact, le vocabulaire a évolué : il est cette fois question de percevoir le droit de rève sur toutes les marchandises qui quittent le comté de Foix pour pénétrer dans le *royaume* d'Aragon⁸¹. La maturation entre temps de l'idée de frontière a en effet modifié l'appréhension de cette ligne de partage. Autrefois perçue comme une simple limite féodale entre les droits de juridiction de seigneurs banaux différents, elle constitue désormais ce qui sépare le comté d'un État souverain perçu et donné comme tel⁸². À la leude, ponction seigneuriale classique, a de même succédé la rève, qui dans tout le comté désigne le prélèvement réalisé sur les transits transfrontaliers.

Si l'importance de ces points de passages transpyrénéens du haut Sabarthès médiéval est donc bien avérée, les composantes de la circulation mercantile qui les animaient sont toutefois délicates à déterminer. Les renseignements des fonds toulousains, qui ont été si précieux pour restituer les relations commerciales entre le comté et les sénéschaussées riveraines, manquent en effet ici, sans que les quelques sources locales ne puissent véritablement compenser cette absence. Le leudaire d'Ax et Mérens est une de celles-ci. Comme c'est fréquemment le cas de ce type de document, il ne recense en effet pas uniquement les marchandises vendues sur la place d'Ax, mais également celles qui, sujettes au droit de rève, transitent par Mérens⁸³. Ce tarif souligne ainsi la grande variété des

complète de leude dans tout le comté de Foix (F. Valls Taberner, *Privilegis...*, *op. cit.*, p. 501-503 ; S. Vela-Palomares, *Diplomatari...*, *op. cit.*, p. 341-342).

⁷⁷ Sur ces éléments, utiles synthèses de B. Guenée, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Les États*, P.U.F., Paris 1971, rééd. 1991, p. 170, et d'O. Guillot, A. Rigaudière, Y. Sassier, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale*, t. II, « Des temps féodaux aux temps de l'État », Armand Colin, Paris 1994, p. 244-245 et 253-254.

⁷⁸ Bibl. mun. Toulouse, ms. 638, p. 77.

⁷⁹ Bibl. mun. Toulouse, ms. 638, p. 41 (1340), 56-57 (1402) et 59 (1449).

⁸⁰ C. Pailhès, *D'or et de sang...*, *op. cit.*, p. 17.

⁸¹ BnF, coll. Doat, vol. 164, fol. 81 v^o (1304) ; Arch. dép. Ariège, E 1, n^o 13, fol. 8 (1445).

⁸² Le même mécanisme est d'ailleurs à l'œuvre dans le royaume d'Aragon, où est établie en 1369 une taxe de trois deniers par livre sur toutes les marchandises franchissant les ports à destination du versant nord. Contre les fermiers de Puycerda qui cherchaient à leur imposer le paiement de ce droit comme étant les sujets du comte de Foix, les Andorrans, bien dans l'air du temps, l'emportèrent en se réclamant des *regalia* d'Aragon, et en soulignant leur inclusion « *infra limites et Principatum Cathalonie* » (R. Viader, *Pouvoirs et communautés en Andorre (XI^e-XIV^e siècles)*, Toulouse 2003, p. 315-316).

⁸³ Deux actes de 1452 livrent la teneur de ce document (Arch. dép. Ariège, 1 C 156) : l'un est un extrait de la leude d'En Gary, levée à Ax et Mérens, qui intéresse donc à la fois le prélèvement sur le marché d'Ax et celui sur le transit par le col ; l'autre s'intéresse aux droits de rève perçus à Ax. Ils traitent généralement des mêmes marchandises, mais se complètent l'un l'autre à l'occasion. Une copie du leudaire d'En Gary de 1559 a été publiée par A. Moulis, « Le leudaire d'Ax et Mérens », *Archistra*, 1980, p. 6-7. Par l'archaïsme

produits passant par les cols, qui dans l'ensemble ne se distinguent cependant guère de ceux que l'on a vu alimenter le commerce de redistribution du comté (bétail, blé, huile, vaisselle de terre, fruits secs, chaussures, toiles et linge de maison, outils, fer, sel...), et dont il est difficile de retrouver la provenance en dehors de quelques exceptions. C'est ainsi vraisemblablement du fer du comté qui était l'objet du conflit précédemment signalé de 1293, et c'est cette même marchandise qui transite régulièrement à la fin du XIV^e siècle entre Vicdessos et Castelbon⁸⁴. En retour, le sel de Cardona est redistribué dans tout le comté de Foix grâce au monopole dont jouissent les salines comtales d'Ax, Tarascon et Foix⁸⁵, auquel seule la vallée du Vicdessos déroge en s'approvisionnant auprès du proche comté de Pallars⁸⁶. Dattes, fruits confits, épices, soie ou pastel font partie de ces marchandises qui sortent de l'ordinaire et témoignent du rattachement du transit par la haute Ariège à des réseaux mercantiles à plus longue distance, sur l'un et l'autre des deux versants⁸⁷. La place prise par les produits d'usage courant au sein des flux mercantiles transpyrénéens est toutefois confirmée par le détail des marchandises que les Andorrans font passer par le port de Fontargente en 1470 : blé, vin, huile, cuirs et peaux, chaussures, chemises « *et autres causes victuals et necessarias a provision de lor et de lors hostaus* »⁸⁸. L'on peut certes trouver des raisons économiques et politiques à la nécessité pour l'Andorre de compléter à cette époque ses approvisionnements indispensables en Sabarthès. Toutefois, au-delà de leur simple justification domestique, ces transits transpyrénéens semblent avoir été l'occasion pour les Andorrans de jouer un rôle lucratif d'intermédiaires. Depuis au moins le dernier tiers du XIV^e siècle, ils paraissent en effet profiter des privilèges douaniers dont ils jouissent en Catalogne pour concurrencer les marchands locaux, s'attirant en 1392 les plaintes de la Généralité. Par les cols du comté, où l'on vient de les voir circuler librement, ils exportent ainsi laines, étoffes et safran catalans vers le marché toulousain⁸⁹, et sans doute aussi celui de leur voisin de Foix. Des relations à courte et moyenne distance, réalisées par des autochtones jouant de la complémentarité des versants et des liens de proximité, semblent en effet constituer une bonne part du transit transpyrénéen (voir notre carte). En 1294, la charte de coutumes de Vicdessos institutionnalisait par exemple les relations étroites qui liaient la vallée avec le Valferrer voisin, où les habitants purent envoyer leur fer contre le paiement d'une gabelle comtale dont ils furent finalement exemptés en 1356⁹⁰. Les bourgs les plus actifs du haut Sabarthès développaient également des liens commerciaux avec les vallées riveraines du versant sud, comme Tarascon dont l'exemption de tout péage, leude, ou gabelle dans le comté fut en 1286 signifiée au viguier d'Andorre, témoignant par là même d'un

de certains prélèvements, comme la taxe sur le passage des Juifs, ce leudaire semble remonter à la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle.

⁸⁴ C. Verna, *Le temps des moulines...*, *op. cit.*, p. 218.

⁸⁵ Bibl. mun. Toulouse, ms. 638, p. 163. Le *fourmage de sel de Cardonne* est également signalé à Foix dans le leudaire de 1290 (Arch. dép. Ariège, 1 EDt, AA 3).

⁸⁶ Arch. dép. Ariège, E 95, f^o 10-10 v^o (1311).

⁸⁷ Il est également à noter que les leudaires de Foix et de Saverdun mentionnent pour la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle le passage d'épices variées, de grenades, de riz et de coton de provenance évidemment méditerranéenne, qui pouvaient avoir transité par les cols du haut comté (Arch. dép. Ariège, 1 EDt, AA 3 ; C. Barrière-Flavy, *Histoire de la ville et châtelanie de Saverdun*, *op. cit.*, p. 256-262).

⁸⁸ Cette nécessité de l'approvisionnement des vallées d'Andorre sur les marchés de leurs voisins, bien réelle, était déjà une des motivations avancées en 1448 pour l'obtention d'une foire de l'évêque d'Urgell (F. Valls Taberner, *Privilegis...*, *op. cit.*, p. 499-501 ; S. Vela-Palomares, *Diplomatari...*, *op. cit.*, p. 275-276).

⁸⁹ R. Viader, *Pouvoirs et communautés...*, *op. cit.*, p. 317-318. En ce qui concerne le safran, l'on peut remarquer que les habitants du Pallars jouaient le même rôle d'intermédiaires entre Toulouse et la Catalogne (P. Wolff, *Commerces...*, *op. cit.*, p. 152).

⁹⁰ H. Rouzaud, *La mine de Rancié...*, *op. cit.*, p. 118-127 et 131-135. Il s'agit de la première occurrence des fameux traités de lies et passerries qui, sur les deux versants de la chaîne pyrénéenne, unissaient des vallées riveraines (F. Pasquier, « Épisodes des relations entre la vallée de Vicdessos et les vallées voisines de la Catalogne aux XVII^e et XVIII^e siècles. Lies et passerries », *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 1921, p. 193-198).

transit régulier qui pouvait passer par le port de Siguer⁹¹. Au-delà, le transit transpyrénéen peut avoir représenté une activité d'importance pour les négociants de certaines localités du comté. Les habitants de Pamiers prirent ainsi soin en 1313 de se faire reconnaître leurs franchises péagères à Foix, Tarascon, Ax et Mérens, soit tout le long de la route des ports de la haute Ariège⁹². En 1585, il était encore constaté qu'« Ax ne se peut passer du trafic d'Espagne, qui fait que les habitans désirent extrêmement y pouvoir aller avec libre accès »⁹³. Il est dès lors normal de rencontrer d'actives communautés de marchands originaires du comté de Foix dans certaines places commerciales du versant sud des Pyrénées, comme à Vic au XV^e siècle. Ils y prennent la place de Toulousains dont les échanges avec la Catalogne délaissent la route des cols sur laquelle nous avons constaté leur présence au début du XIII^e siècle, au profit de celle de la côte, par le Roussillon⁹⁴. Une liste des marchands étrangers ayant fréquenté en 1290-1291 la Seu d'Urgell recensait ainsi pas moins de 43 ressortissants de Foix, onze de Tarascon, sept d'Ax et un de Pamiers pour un seul toulousain⁹⁵. La forte présence des habitants de Foix résultait certainement des franchises fiscales et de la sauvegarde obtenues des rois d'Aragon depuis 1265⁹⁶. Elle exprimait également, comme l'ensemble des témoignages réunis, l'intensité de la circulation mercantile transpyrénéenne tout au long des derniers siècles du Moyen Âge. L'on peut toutefois regretter que le manque de sources empêche de bien saisir l'influence sur celle-ci des inévitables variations de la conjoncture. Il est par exemple évident que les conflits opposant à partir du milieu du XV^e siècle la maison de Foix-Béarn à la Couronne d'Aragon eurent un retentissement sur ces flux, dont seul un écho affaibli nous parvient en 1468 de Tarascon. Parmi les facteurs de la déchéance de cette bourgade qu'invoquaient alors les consuls, venait en effet en bonne place le « *cessament deu passadge qui solio esser au principat de Cataloigna devant la guerra, loqual est ausdits habitans grand subventio* »⁹⁷. Car c'est bien tout un pan du dynamisme économique local du comté de Foix qui dépendait des transits transpyrénéens, manifestant l'interrelation des réseaux marchands à courte, moyenne et longue distance dans le cadre d'une société de plus en plus insérée dans les mécanismes du marché.

L'enjeu, pour la prospérité des bourgs du comté et celle des finances de son maître, est dès lors de garantir la fréquentation commerciale de ces localités, et donc leur fonction de relais au sein des réseaux d'échanges régionaux. C'était là une des motivations des exemptions générales de leudes et péages accordées, on l'a vu, à de nombreuses communautés, mais également l'un des buts de la sauvegarde par laquelle le comte protégeait les marchands étrangers fréquentant les assemblées marchandes de son domaine. Quatre ans à peine après le constat par les consuls de Tarascon de l'interruption des affaires avec la Catalogne, cette garantie juridique fait ainsi localement l'objet

⁹¹ A. Garrigou, *Études historiques...*, *op. cit.*, p. 199. Un témoignage tardif (1547), mais qui vaut sans doute également pour la fin du Moyen Âge, témoigne en retour de la fréquentation des foires de la ville par des marchands catalans (H. Castillon-d'Aspet, *Histoire du comté de Foix depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, Toulouse 1852, t. II, p. 193).

⁹² Arch. dép. Ariège, 1 J 332, p. 5-6

⁹³ A. Garrigou, *Études historiques...*, *op. cit.*, p. 369. Cette présence est notamment bien attestée en Andorre, où en 1421 cinq habitants d'Ax, dont deux marchands, témoignent lors d'une enquête relative à la montagne du *Bac de la Casa*, disputée entre Andorrans et habitants de Carol (S. Vela-Palomares, *Diplomatari...*, *op. cit.*, p. 154-161).

⁹⁴ P. Wolff, *Commerces...*, *op. cit.*, p. 148.

⁹⁵ C. Batlle, I. Navarro, « Documents sobre els mercaders occitans a la Seu d'Urgell (fi del segle XIII) », *Urgellia*, 1984-1985, p. 317.

⁹⁶ BnF, coll. Doat, vol. 96, fol. 4-5 (1265), 137-138 v° (1360) et 152-155 v° (1387) ; Arch. dép. Ariège, 1 EDt, AA 2 (1265) et 3 (confirmation de 1386). Le soin manifeste avec lequel ce dernier document a été rédigé et conservé, rendu par son excellent état actuel, exprime bien sa valeur pour les consuls. En 1494, ceux-ci n'hésitèrent pas à envoyer en plein hiver un des leurs pour obtenir du roi d'Aragon une confirmation de l'exemption du droit de marque dont ils jouissaient en ses domaines, et qui venait d'être rompue (G. de Llobet, *Foix médiéval*, *op. cit.*, p. 148).

⁹⁷ BnF, coll. Doat, vol. 95, fol. 192.

d'une confirmation par le comte de Foix⁹⁸. Les objectifs de cette concession, déjà évidents, deviennent transparents lors de la prolongation des deux foires du bourg en 1477, au cours de laquelle l'on prend bien soin de préciser que la sauvegarde comtale s'applique aux sujets de la Couronne d'Aragon⁹⁹... Ce même souci d'intégrer les centres marchands locaux aux réseaux commerciaux régionaux pousse le comte à permettre en 1285 aux drapiers étrangers de venir vendre leurs produits aux foires de Foix, à la seule condition que les négociants de cette ville puissent bénéficier de semblable mesure dans leurs localités d'origine¹⁰⁰. L'on ouvrait ainsi à bon compte des marchés à la production drapière de la ville, dont on a souligné l'importance à la fin du Moyen Âge. De fait, dès lors que des transits marchands significatifs traversaient le comté de Foix de façon régulière, une interférence minimale avec l'activité locale était inévitable. Il faut en effet s'imaginer derrière ces flux en transit le passage incessant d'hommes et de bêtes chargés de marchandises, cheminant d'étape en étape. Or, dans un comté de Foix où au XIII^e siècle la journée de marche permettrait de couvrir environ cinquante kilomètres, et sans doute moins pour une caravane muletière¹⁰¹, ces étapes peuvent être nombreuses et suscitent d'inévitables retombées économiques dans les bourgades qui, le long des principaux itinéraires, abritent les hôtelleries¹⁰². L'on comprend alors la vigilance du comte à l'égard de la qualité de l'accueil des tavernes et auberges de son domaine, et notamment sa lutte contre les prix abusifs parfois pratiqués par leurs tenanciers. Car le risque est à terme, nous dit-il, de détourner les marchands des routes commerciales du comté, « *en gran dampnatge (...) de tot lo pays, loqual ha bezonh de tieus passatges per lo profieyt comu public qui s'ensiec tant al senhor per ses leudas et autres dreytz quant a totz autres habitantz* »¹⁰³. La liste des communautés auxquelles les injonctions comtales de mettre fin à ces dérives furent transmises révèle à nouveau les connexions entre commerce de redistribution et transits régionaux. À quelques exceptions près, n'y sont en effet mentionnés que des bourgs connus pour être également équipés d'assemblées commerciales, jalonnant les grands axes de circulation mercantile vers le Comminges, le Couserans et le Toulousain (voir notre carte) : Foix, Saverdun, Montaut, Mazères, le Fossat, Saint-Ybars, Lézat, le Carla, Daumazan, le Mas-d'Azil et la Bastide-de-Sérou. C'est d'ailleurs également pour l'activité hôtelière et artisanale locale, et au-delà pour celle de l'ensemble de la ville, que s'inquiétaient en 1447 les édiles de Pamiers en pensant que la concurrence du fer de Couserans, vendu moins cher sur le marché toulousain que celui de Vicdessos, amènerait une moindre fréquentation marchande dans le comté de Foix¹⁰⁴. Ils confirmaient ainsi la complexité des rapports marchands d'interdépendance tissés dans le cadre de l'économie d'échanges médiévale depuis au moins le XIII^e siècle.

Conclusion : un système de relations mercantiles

La distinction entre commerce de transit et commerce de redistribution est en effet une grille d'analyse commode, à laquelle nous venons de recourir, mais elle ne doit pas opposer artificiellement ce qui ne constitue que les composantes locales ou régionales d'un même vaste

⁹⁸ Arch. dép. Ariège, 135 EDt, AA 1 (1472).

⁹⁹ Arch. dép. Ariège, 135 EDt, BB 18, p. 25.

¹⁰⁰ Arch. dép. Ariège, 1 EDt, AA 3 ; BnF, coll. Doat, vol. 96, fol. 12-13.

¹⁰¹ J. Duvernoy, « La journée de marché des Ariégeois vers 1300 », *Tradition et renouveau*, XL^e congrès de la fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, Saint-Girons 1985, p. 105-108. P. Wolff estime pour sa part qu'un marchand guidant ses mulets ne parcourait pas plus de trente à quarante kilomètres par jour (« Les hôtelleries toulousaines au Moyen Âge », *Bulletin philologique et historique...*, 1960, p. 190).

¹⁰² P. Wolff, « Les hôtelleries ... », *op. cit.*, p. 189-205 ; N. Coulet, « Les hôtelleries en France et en Italie au bas Moyen Âge », *L'homme et la route en Europe occidentale au Moyen Âge et aux Temps modernes*, II^{es} journées internationales d'histoire de Flaran, Auch 1982, p. 181-205.

¹⁰³ Arch. dép. Ariège, E 2, fol. 32 (1425).

¹⁰⁴ J. de Lahondès, *Annales...*, *op. cit.*, t. I, p. 264-265.

système de relations mercantiles¹⁰⁵. Une part déterminante du volume d'échanges marchands des économies d'Ancien Régime émane bien sûr des rapports entre les villes-marchés et les campagnes environnantes : dans le comté de Foix comme partout ailleurs en Occident, c'est dans ces dernières que les ruraux viennent écouler une partie de leur production, là également qu'ils s'approvisionnent de l'indispensable et du superflu¹⁰⁶. Mais le bourg fonctionne aussi comme un relais pour les animateurs du transit régional, qui trouvent rassemblés sur ses étals et dans ses boutiques les produits du pays, et fournissent ceux que les marchands du cru doivent acquérir à l'extérieur pour pouvoir satisfaire la demande de leur clientèle locale. C'est ce type d'organisation des échanges qui est notamment à l'œuvre en Sabarthès au XV^e siècle : contre le fer de Vicdessos rassemblé à Foix et Tarascon, les Toulousains fournissent le blé indispensable à l'équilibre alimentaire des hautes vallées, qui suscite ensuite des flux de redistribution à usage local, mais également des exportations transpyrénéennes à destination d'Andorre. De la même manière, c'est grâce à des approvisionnements extérieurs au comté que les boucheries de Pamiers ou les salins du Sabarthès pouvaient procurer quotidiennement aux acheteurs indigènes des denrées d'usage courant. Le système productif, à l'image de l'activité drapière, est évidemment partie intégrante de ce réseau d'interdépendances mercantiles, qu'il s'agisse certes de s'assurer de débouchés commerciaux, mais aussi de se procurer les produits qui interviennent dans le processus de fabrication. C'est l'existence de cet enchevêtrement complexe de relations qui explique que le simple établissement d'une assemblée commerciale ne pouvait suffire à garantir l'essor de l'activité d'une localité, comme de nombreux seigneurs du Midi Toulousain, appâtés par les revenus que promettait un recours au marché croissant au XIII^e siècle, l'apprirent à leurs dépens¹⁰⁷. Même avec une assise solide en tant que débouché local, le bourg ne pouvait en effet pleinement développer ses fonctions d'intermédiaire commercial qu'à condition d'être intégré au système d'échanges régional. Les caravanes muletières qui matérialisaient ce dernier, sillonnant de bourg en bourg les routes du comté, apparaissaient comme un signe tangible de la richesse supposée du pays, et de son intégration à un vaste réseau commercial s'étendant sur les deux versants des Pyrénées. Au sein de celui-ci, et par l'intermédiaire de revendeurs successifs, l'éleveur du haut Sabarthès était relié au pargaminier toulousain¹⁰⁸ ou au négociant en draps languedocien¹⁰⁹. La « commercialisation » de la société du comté de Foix progressait au rythme des interdépendances ainsi tissées, insérant peu à peu les contemporains dans un rapport aux marchés qui, pour être certes très réglementé, n'en était pas moins omniprésent à la fin du Moyen Âge.

¹⁰⁵ Pour une monographie prenant en compte ces interrelations, voir notamment M. Kowaleski, *Local markets and regional trade in medieval Exeter*, Cambridge University Press, 1995, rééd. 2002.

¹⁰⁶ R.-H. Hilton, « Medieval market towns and simple commodity production », *Past and Present*, 1985, p. 3-23.

¹⁰⁷ J. Petrowiste, J. Thomas, « Des bourgs et des marchés... », *op. cit.*

¹⁰⁸ Arch. mun. Toulouse, AA 11-2, témoignage de Pons Massip (1412).

¹⁰⁹ M. Gouron, « Achats en foires... », *op. cit.*, p. 70.